

PACTE DE REFONDATION DES URGENCES : LES URGENTISTES INQUIETS !

PACTE DE REFONDATION DES URGENCES

Notre confiance est-elle bien placée ?



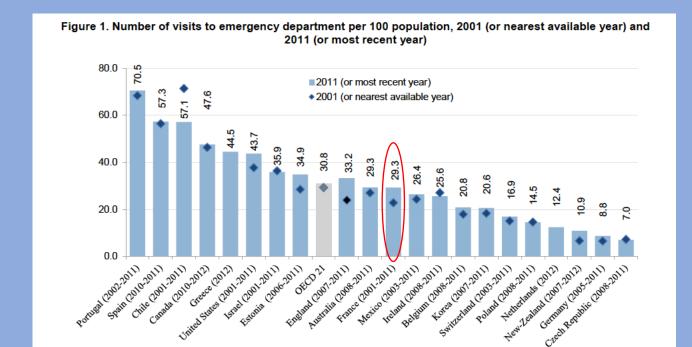
Dr François BRAUN



Pr Pierre CARLI

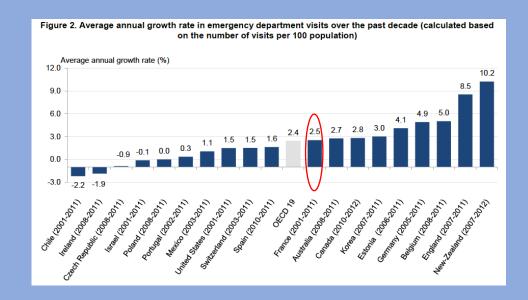
Le contexte (1)





2018

19,44 millions / 66,89 29/100 hab./an



Le contexte (2)

Ces patients qui n'ont rien à faire aux Urgences

Box 1. Definition and criteria used to define inappropriate (or appropriate) ED visits in s	elected studies
Australia – Source: AIHW, 2013	
Potentially avoidable GP-type presentations to EDs indicate the number of attendances at	
public hospital EDs that potentially could have been avoided through the provision of non-	
hospital health services. They are defined as a type of emergency presentation where the	1
patient:	
(i) was allocated a triage category of 4 (semi-urgent conditions for which assessment and	32.4% of ED
treatment start within 60 minutes) or 5 (non-urgent conditions for which assessment and	visits are
treatment start within 120 minutes):	inappropriate
(ii) did not arrive by ambulance or by police or correctional vehicle;	l
(iii) at the end of the episode was not admitted to the hospital, was not referred to another	
hospital and did not die.	
Belgium – Source: De Wolf and Vanoverloop, 2011	
Emergency visits are considered appropriate when the patient is referred by a GP or by the	
emergency helplines; when the patient is admitted to the hospital at the end of the episode;	56.0% of ED
when the plaster room is used; when the patient dies on the same day; when it is a psychiatric	visits are
emergency; or when child delivery is expected in the coming three months. Visits are	inappropriate
considered inappropriate for all other situations.	
Canada - Source: Afilalo et al., 2004	
Inappropriate visits are measured as non-urgent use of the emergency department. The	
Canadian Triage System (CTAS) is used to categorise non-urgent use. It corresponds to	
Code 5, which denotes a patient who can wait two hours before being seen by a physician.	25% of ED
The condition may be acute but not urgent and may be part of a chronic problem but with or	visits are
	inappropriate
without evidence of deterioration. These patients could potentially be referred to and treated in	
primary care centres.	
England - Source: McHale et al., 2013	
Visits to EDs are considered inappropriate if the patient was self-referred; the attendance	
category was the initial ED attendance or unplanned follow-up; the investigation code was	
'none' and the treatment code was either 'none' or 'guidance/advice only'; and the disposal	
method was discharge with no follow-up or discharge with follow-up from a GP.	44 70/ -/ ED
	11.7% of ED
Visits to EDs are considered appropriate if the source of referral was any other than self-	visits are
referred; the attendance category was planned follow-up; the attendance had a valid	inappropriate
investigation code other than 'none' or a valid treatment code other than 'none' or	
'guidance/advice only'; and the disposal method was either admission, referral to clinic,	
transfer to other health care provider, referral to other healthcare professional or other.	
France - Source: Cour des comptes, 2014	
Avoidable visits result from patients seeking care for conditions that could have been treated	10 101 01
in the community by the primary care system. The triage system, Classification Clinique des	19.4% Of ED
malades aux urgences (CCMU), is used to categorise avoidable visits. Patients falling under	visits are
CCMU1 have a stable clinical condition for which it is not necessary to carry out additional	avoidable
medical tests.	
Italy – Source: Bianco, Pileggi and Angelillo, 2003	
An inappropriate visit to an ED is classified as a non-urgent visit according to the following	40.00/ -6.55
criteria: the patient has no active symptoms or they were recent and minor; there is no feeling	19.6% of ED
of emergency and the patient desires a check-up; and a prescription refill or a return-to-work	visits are
release.	inappropriate
Portugal – Source: Pereira et al., 2001	
An ED visit is considered appropriate if it results in patient hospitalisation; if death occurs in	
the ED; if the patient is transferred to another hospital; or according to explicit criteria based	
on specific diagnostic tests or treatment performed. A visit is appropriate if it requires imaging	31.3% of ED
studies such as MRI, ultra-sonographic studies, CT scan, and if treatment requires	visits are
intravenous fluids, oxygen, prescription medications administered in the ED, transfusion of	
blood products, orthopaedic treatments, wound management (other than cleaning or	inappropriate
bandaging minor abrasions), and removal of foreign bodies (in eyes, and digestive or	
respiratory tract). Visits are considered inappropriate for all other situations.	
United-States - Source: NEHI, 2010	
	12 10/ of ED
Avoidable ED use results from patients seeking non-urgent care or ED care for conditions that	12.1% of ED
	12.1% of ED visits are inappropriate

Australia - Source: AlHW, 2013

Potentially avoidable GP-type presentations to EDs indicate the number of attendances at public hospital EDs that potentially could have been avoided through the provision of non-hospital health services. They are defined as a type of emergency presentation where the patient:

- (i) was allocated a triage category of 4 (semi-urgent conditions for which assessment and treatment start within 60 minutes) or 5 (non-urgent conditions for which assessment and treatment start within 120 minutes);
- (ii) did not arrive by ambulance or by police or correctional vehicle;
- (iii) at the end of the episode was not admitted to the hospital, was not referred to another hospital and did not die.

32.4% of ED visits are inappropriate

Belgium - Source: De Wolf and Vanoverloop, 2011

Emergency visits are considered appropriate when the patient is referred by a GP or by the emergency helplines; when the patient is admitted to the hospital at the end of the episode; when the plaster room is used; when the patient dies on the same day; when it is a psychiatric emergency; or when child delivery is expected in the coming three months. Visits are considered inappropriate for all other situations.

56.0% of ED visits are inappropriate

Canada - Source: Afilalo et al., 2004

Inappropriate visits are measured as non-urgent use of the emergency department. The canadian Triage System (CTAS) is used to categorise non-urgent use. It corresponds to Code 5, which denotes a patient who can wait two hours before being seen by a physician. The condition may be acute but not urgent and may be part of a chronic problem but with or without evidence of deterioration. These patients could potentially be referred to and treated in primary care centres.

25% of ED visits are inappropriate

Le contexte (3)

Ces patients qui n'ont rien à faire aux Urgences





England – Source: McHale et al., 2013

Visits to EDs are considered inappropriate if the patient was <u>self-referred</u>; the attendance category was the initial ED attendance or unplanned follow-up; the <u>investigation code</u> was 'none' and the treatment code was either 'none' or 'guidance/advice only'; and the disposal method was discharge with no follow-up or discharge with follow-up from a GP.

Visits to EDs are considered appropriate if the source of referral was any other than self-referred; the attendance category was planned follow-up; the attendance had a valid investigation code other than 'none' or a valid treatment code other than 'none' or 'guidance/advice only'; and the disposal method was either admission, referral to clinic, transfer to other health care provider, referral to other healthcare professional or other.

11.7% of ED visits are inappropriate

Italy - Source: Bianco, Pileggi and Angelillo, 2003

An inappropriate visit to an ED is classified as a non-urgent visit according to the following criteria: the patient has no active symptoms or they were recent and minor; there is no feeling of emergency and the patient desires a check-up; and a prescription refill or a return-to-work release.

19.6% of ED visits are inappropriate

Portugal - Source: Pereira et al., 2001

An ED visit is considered appropriate if it results in patient hospitalisation; if death occurs in the ED; if the patient is transferred to another hospital; or according to explicit criteria based on specific diagnostic tests or treatment performed. A visit is appropriate if it requires imaging studies such as MRI, ultra-sonographic studies, CT scan, and if treatment requires intravenous fluids, oxygen, prescription medications administered in the ED, transfusion of blood products, orthopaedic treatments, wound management (other than cleaning or bandaging minor abrasions), and removal of foreign bodies (in eyes, and digestive or respiratory tract). Visits are considered inappropriate for all other situations.

31.3% of ED visits are inappropriate

United-States - Source: NEHI, 2010

Avoidable ED use results from patients seeking non-urgent care or ED care for conditions that could have been treated and/or prevented by prior primary care.

12.1% of ED visits are inappropriate

Le contexte (4)

Ces patients qui n'ont rien à faire aux Urgences

Box 1. Definition and criteria used to define inappropriate [or appropriate] ED visits in se Australia – Source: AHW, 2013	elected studi
Potentially avoidable GP-type presentations to EDs indicate the number of attendances to public hospital EDs has potentially could have been avoided through the provision of numbers and public services. They are defined as a type of emergency presentation where the select.	
§) was allocated a triage category of 4 (semi-urgant conditions for which assessment and treatment sout which 60 minutes) or 5 (non-urgant conditions for which assessment and treatment start within 120 minutes); (ii) did not annive by arributance or by police or correctional vehicle; (iii) at the end of the colocide was not definited to the hospital, was not referred to prother	32.4% of E visits are inappropria
hospital and did not die.	
Belgium - Source: De Wolf and Vanoverloop, 2011 Ensergency visits are considered appropriate when the patient is referred by a GP or by the	
emergency has an considered appropriate when an aparties is memorated by all or by the emergency highless; when the potent is admitted to the hospital at the end of the episcols; when the plaster room is used; when the patient dies on the same day; when it is a psychiatric emergency; or when child delivery is expected in the coming three months. Visits are considered inaccordisate for all other situations.	56.0% of 6 visits are inappropria
Canada - Source: Afitalo et al., 2004	
Integrophish with are measured as non-arguet use of the amergency department. The Considers Trillog System (CTAS) is used to categories non-arguet use in Composeds to Code 5, which denotes a patient who can wait here became before being seen by a physician. The condition may be code but not upper land may be part of a chorolic problem but with or without evidence of deterioration. These patients could potentially be referred to and Insated to criterior and continue.	25% of ED visits are inappropria
England - Source: McHale et al., 2013	
Valle to Ello are considered inappropriate if the patient was soft-referred; the attendance changes years the sittle Establishmen or unpramed following, the investigation cone was recorded and the treatment cone and order trace or guidal conditional cone; and order designed and the inchange of certaining with following referred and defining with following referred and defining with following referred and the control of the course of referred was any other than estimated to the course of referred, the attackment and approximate followings; the sharpment before and investigation code other than more or a valid treatment order other than estimated investigation code other than more or a valid treatment order other than those or property of the course	11.7% of E visits are inappropria
France - Source: Cour des comptes, 2014	
Avoidable visits result from patients seeking over for conditions that could have been treated in the community by the primary care legaten. The triage legaten, Classification Clinique des malades aux organises (CCMU), is used to categories avoidable visits. Patients failing under CCMUI have a stable clinical condition for which it is not necessary to carry out additional metical stable.	19.4% Of E visits are avoldeble
Italy - Source: Bianco, Pileggi and Angelillo, 2003	
An inappropriate visit to an ED is classified as a non-urgent visit according to the following criteria: the patient has no active symptoms or they were recent and minor; there is no feeling of emergency and the patient desires a check-up; and a prescription refill or a return-to-work release.	19.6% of E visits are inappropria
Portugal – Source: Pereira et al., 2001	
An ED visit is considered appropriate if it insults in patient hospitalisation; if death socurs in the CD, if the potential to baselimed to sended hospital, or excoving to exploid critisate based to be considered to the control of the control o	31.3% of E visits are inapproprie
Limited-States - Source Wild 2010	
OTTANO-DIAMES - BOUTCH: NEJTH, 2019	

France - Source: Cour des comptes, 2014

Avoidable visits result from patients seeking care for conditions that could have been treated in the community by the primary care system. The triage system, Classification Clinique des malades aux urgences (CCMU), is used to categorise avoidable visits. Patients falling under CCMU1 have a stable clinical condition for which it is not necessary to carry out additional medical tests.

19.4% Of ED visits are avoidable



Rudes et Lésultats N° 889 • juillet 2014

4 Français sur 10 se sont déjà rendus aux urgences pour une raison inadéquate

14% CCMU I

43%

CONSULTATION FHF/IPSOS (2019)

Le contexte (5)

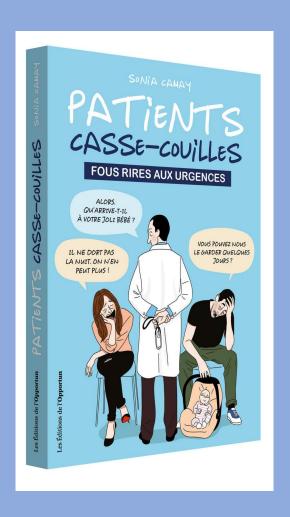
Ces patients qui n'ont rien à faire aux Urgences

Factors associated with inappropriate use of emergency departments: findings from a cross-sectional national study in France

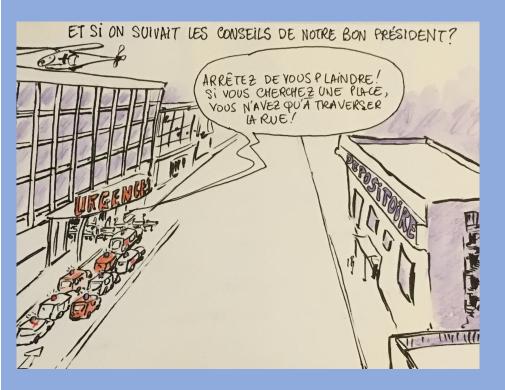
Naouri D, et al. BMJ Qual Saf 2019;0:1—16. doi:10.1136/bmjqs-2019-009396

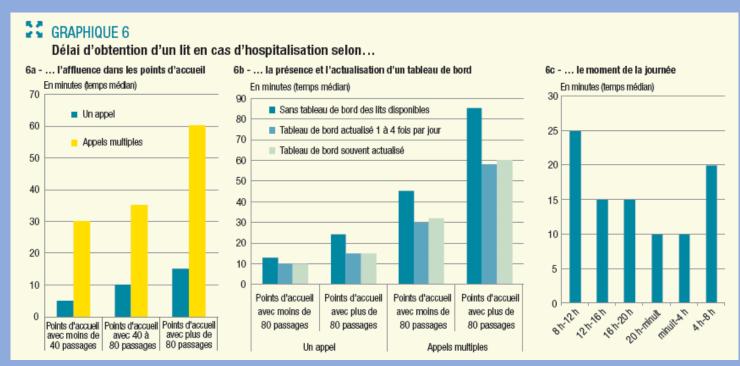


13,5 à 27,4 %



Le contexte (6)





Le contexte (7)

Ann. Fr. Med. Urgence DOI 10.3166/afmu-2019-0151

ARTICLE ORIGINAL / ORIGINAL ARTICLE

Association entre mortalité et attente aux urgences chez les adultes à hospitaliser pour étiologies médicales

Association between Mortality and Waiting Time in Emergency Room among Adults Hospitalized for Medical Etiologies

E. Thibon · X. Bobbia · B. Blanchard · T. Masia · L. Palmier · L. Tendron · J. E. de La Coussaye · P. G. Claret

Tableau 3 Comparaison des patients hospitalisés pour étiologies médicales à partir de la structure des urgences, entre ceux qui n'attendent pas faute de place en service et ceux en attente, après pondération par score de propension

Variables	Hospitalisation directe n = 2 169	Attente n = 3 454	P
Décès intrahospitaliers (pondérés)	6,3	7,8	< 0,05
Durée d'hospitalisation ^a (pondérées),	7,1	7,6	< 0,01
avec attente (jours)	[4,3–11,5]	[4,7-12,0]	

Les variables sont exprimées en pourcentages pour les variables qualitatives et en médianes et interquartile pour les variables quantitatives

a Définie comme la date de sortie de l'hôpital moins la date d'entrée en SU



Le contexte (8)



Patrick Hertgen @PatrickHertgen

La paramédicalisation ce n'est pas de la médecine "low-cost" : c'est une réponse adaptée à l'urgence avec un encadrement médical. @ylecras



Quand les SMUR sont fermés un véhicule paramédicalisé du @SDIS_11 prend le relais par convention avec ARS. C'est un partenariat intelligent.











Le contexte (9)



©1989-2019 APM International - https://www.apmnews.com/depeche/87058/341027/le-president-de-la-federation-des-sapeurs-pompiers-en-appelle-a-l-arret-de-la-regulation-medicale

DÉPÊCHE - 24/09/2019

Le président de la fédération des sapeurspompiers "en appelle à l'arrêt de la régulation médicale"

"Nous souhaitons que le 112 soit notre seul numéro pour appeler au secours, que la population n'ait plus à réfléchir, que l'on arrête le doute qu'on a transmis pendant des années en faisant penser qu'en appelant un certain numéro on puisse répondre à l'offre de soins, aux soins non programmés, aux urgences, à la canicule, à la rougeole, au mal de dent", a lancé le colonel Grégory Allione lors de son discours de clôture qu'APMnews a pu visionner sur YouTube.





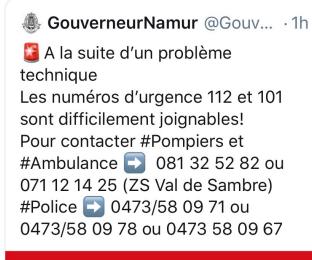
Le Point

Appels au Samu, du pire au meilleur					
	Taux brut d'appe	ls décrochés	Taux brut d'appels décrochés en moins d minute		
nom	en 2018	Évolution 2016/2018	en 2018	Évolution 2016/2018	
Samu Mayotte	39,87 %	NR	33,46 %	NR	
Samu 02, Laon (Aisne)	70,34 %	^	59,89 %	^	
Samu 91, Corbeil- Essonnes (Essonne)	70,96 %	•	40,8 %	~	
Samu 69, Lyon (Rhône)	72,49 %	~	55,17 %	~	
Samu 95, Pontoise (Val-d'Oise)	72,7 %	▼	52,29 %	▼	



Le contexte (10)











Le contexte (11)



DES TRAVAUX NATIONAUX EN COURS POUR MAÎTRISER LA HAUSSE CONTINUE DES INTERVENTIONS

En 10 ans, le volume annuel d'interventions de secours d'urgence aux personnes (SUAP) a augmenté de 50 %. Entre 2017 et 2018, 11 a même connu une augmentation historique de 7,6 % atteignant 3,8 millions d'interventions et les statistiques en cours de consolidation pour le premier semestre 2019 indiquent une hausse du même ordre de grandeur. Le SUAP représente désormais environ 85 % de l'activité des services d'incendie et de secours (SIS).

1. LE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL INTÉRIEUR/SANTÉ S'ÉTOFFE

En septembre 2018, le gouvernement a annoncé des premières mesures visant à faire baisser la pression opérationnelle et à améliorer l'articulation entre les SIS, les ARS et les SAMU. Elles sont en cours de finalisation.

Les deux ministères lancent désormais une seconde vague de mesures, touchant plus en profondeur l'organisation des secours. Ces mesures s'apputent sur les bonnes pratiques mises en œuvre de concert dans des départements par le SIS et le SAMU.

Ces mesures visent à améliorer les chances de survie des victimes :

- le gouvernement autorisera par décret en conseil d'État les sapeurspompiers formés à pratiquer davantage de gestes techniques de secourisme;
- ▶ les protocoles infirmiters de soins d'urgence (PISU) permetirent déjà aux infirmiters de sapeurs-pompters de réaliser une quinzaime de gestes à la place d'un médectn; une évaluation des PISU sera réalisée pour les améliorer et élargie leur champ;
- ▶ le dispositif des « départs réflexes » sera réévalué et actualisé.

Baisser la pression opérationnelle :

 le ministère de la santé a initié une réforme de la garde ambulanctère afin que la disponibilité des transporteurs sanitaires poivés correspondent davantage aux besoins; l'objectif est une baisse importante des « carences »,

OBJECTIFS PARTAGÉS AVEC LES SIS

- Juguler l'accrotssement de la pression opérationnell
- Permettre aux SIS d'assurer un contrôle opérationnel de leurs moyens garant du bon exercice de leur missions premières.
- Conduire la réflexion sur la qualification et la reconnaissance des missions aujourd'hui assumées par les sapeurs-nomplers.
- Redonner du sens au métie de sapeur-pompier.
- Associer les SDIS au plan

 Ma santé 2022 » et penser
 le métier de sapeur-pompter

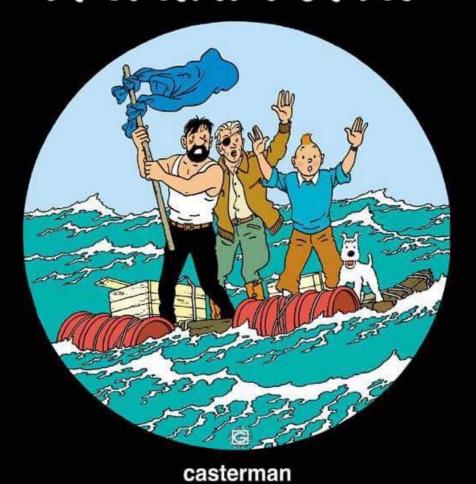
- ▶ le gouvernement autorisera par décret en conseil d'État les sapeurspompiers formés à pratiquer davantage de gestes techniques de secourisme;
- ▶ les protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) permettent déjà aux infirmiers de sapeurs-pompiers de réaliser une quinzaine de gestes à la place d'un médecin ; une évaluation des PISU sera réalisée pour les améliorer et élargir leur champ ;
- le dispositif des « départs réflexes » sera réévalué et actualisé.

Améliorer la prise en charge des appels urgents :

- l'existence d'une liaison téléphonique dédiée et prioritaire entre le CTA-CODIS et le SAMU va être systématisée ;
- ▶ de même la transmission des bilans secouristes au SAMU sera facilitée par une liaison directe et dédiée (radio, téléphonique, informatique...).



TINTIN BOSSE À L'HÔPITAL PUBLIC







La Solution?



« Parce que chacun détient sa part de la solution »

PLAN DE REFONDATION DES URGENCES: LES 12 MESURES CLES



Mesure 1	Mettre en place dans tous les territoires un service distant universel
	pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français :
	le service d'accès aux soins (SAS)

CREER EN CABINET, EN MAISON ET CENTRE DE SANTE UNE ALTERNATIVE COMPLETE ET ATTRACTIVE

Mesure 2	Renforcer l'offre de consultations médicales sans rendez-vous en cabinet, maison et centre de santé
Mesure 3	Donner à la médecine de ville les mêmes outils de prise en charge que les urgences
Mesure 4	Offrir aux professionnels non médecins des compétences élargies pour prendre directement en charge les patients
Mesure 5	Généraliser des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les urgences
Mesure 6	Intégrer la vidéo à distance dans tous les SAMU

RENFORCER LA QUALITE ET LA SECURITE DES PRISES EN CHARGE DANS LES SERVICES D'URGENCE

Mesure 7	Mieux utiliser les compétences médicales et soignantes rares en graduant les services d'urgence et en réformant les transports médicalisés
Mesure 8	Renforcer et reconnaître les compétences des professionnels des urgences
Mesure 9	Lutter plus efficacement contre les dérives de l'intérim médical
Mesure 10	Réformer le financement des urgences
Mesure 11	Renforcer la sécurité des professionnels exerçant aux urgences

FACILITER LA SORTIE DES PATIENTS DES SERVICES D'URGENCE

Mesure 12	Fluidifier l'aval des urgences grâce à l'engagement de tous en faveur	
	de l'accueil des hospitalisations non programmées	

La Solution?

PLAN DE REFONDATION DES URGENCES : LES 12 MESURES CLES



Mesure 1	Mettre en place dans tous les territoires un service distant universe
	pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français :
	le service d'accès aux soins (SAS)

CREER EN CARINET. EN MAISON ET CENTRE DE SANTE LINE ALTERNATIVE COMPLETE ET ATTRACTIVE

Mesure 2		ffre de c naison et		 les sans r	rendez	-vous

Mesure 3 Donner à la médecine de ville les mêmes outils de prise en charge que les urgences

Mesure 4 Offrir aux professionnels non médecins des compétences élargies pour prendre directement en charge les patients

Mesure 5 Généraliser des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les urgences

Mesure 6 Intégrer la vidéo à distance dans tous les SAMU

Mesure 7	Mieux utiliser les compétences médicales et soignantes rares
	en graduant les services d'urgence et en réformant les transports
	médicalisés

Mesure 8 Renforcer et reconnaître les compétences des professionnels des urgences

Mesure 9 Lutter plus efficacement contre les dérives de l'intérim médical

Mesure 10 Réformer le financement des urgences

Mesure 11 Renforcer la sécurité des professionnels exerçant aux urgences

Mesure 12 Fluidifier l'aval des urgences grâce à l'engagement de tous en faveur de l'accueil des hospitalisations non programmées **AMONT**



Urgences

AVAL

Un Objectif:

DIMINUER LA CHARGE DE TRAVAIL DES URGENCES

INVERSER LA COURBE DE FRÉQUENTATION DES URGENCES

Quelle prise en charge des urgences demain?

Contribution de Samu-Urgences de France

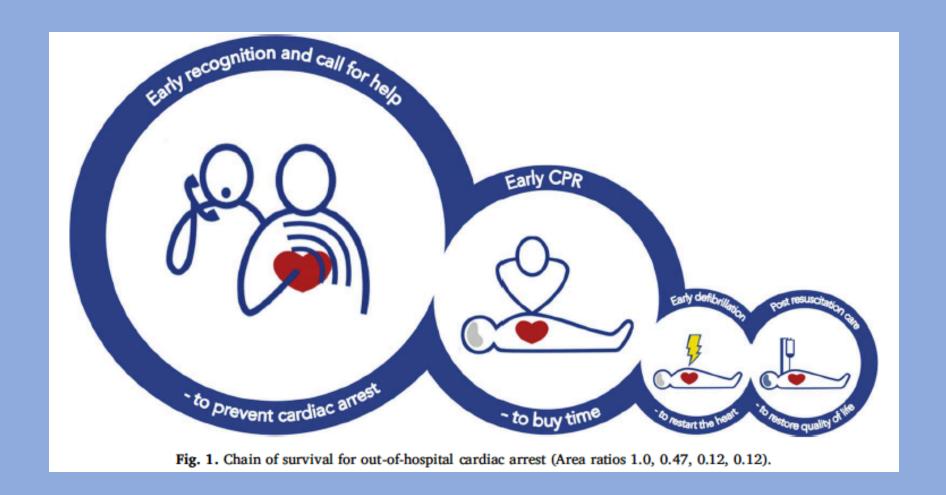
Août 2019



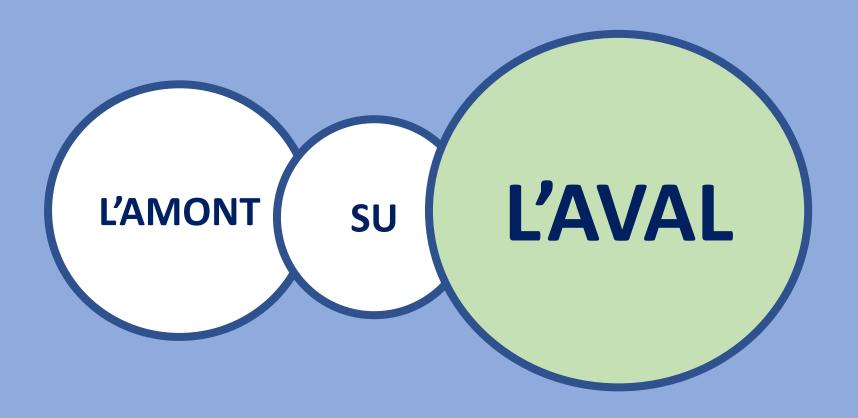


JUELLE PRISE EN CHARGE DES URGENCES DEMAIN 7 SAMU-URGENCES DE FRANCE

La Chaine de Survie



La Chaine de Survie des Urgences





Contractualiser le Besoins Minimum Journalier en Lit avec les services

MESURE 12 | FLUIDIFIER L'AVAL DES URGENCES GRACE A L'ENGAGEMENT DE TOUS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DES HOSPITALISATIONS NON PROGRAMMEES



RI de chaque établissement

Contrat de pôle





Contractualiser le Besoins Minimum Journalier en Lit avec les services





Une cellule interne de gestion des lits / GHT

Indicateur de besoins en lits (CNUH)

Hébergement temporaire en EHPAD (€)

2020

Fin 2019

2019



Contractualiser le Besoins Minimum Journalier en Lit avec les services



CIRCULAIRE n°DGOS/R2/2019/235 du 07 novembre 2019 relative à l'anticipation des tensions liées aux hospitalisations non-programmées et au déploiement du besoin journalier minimal en lits dans tous les établissements et groupements hospitaliers de territoire

établissements de santé sièges de services d'urgence avant l'hiver. Je vous demande de vous assurer que chaque établissement et GHT de votre territoire soit en possession de l'indicateur d'ici au <u>1er décembre 2019</u>.

Sur cette base, je vous demande de mobiliser les établissements sièges de structure des urgences et leur GHT pour qu'ils analysent formellement dès cet hiver les besoins en lits.

Un accompagnement financier sera également mis en place pour permettre le déploiement dans l'ensemble des GHT la fonction de gestion coordonnée des lits, qui sera rendue obligatoire dans le cadre de la réforme des autorisations d'activités de soins. Le dispositif de

L'AMONT (1)

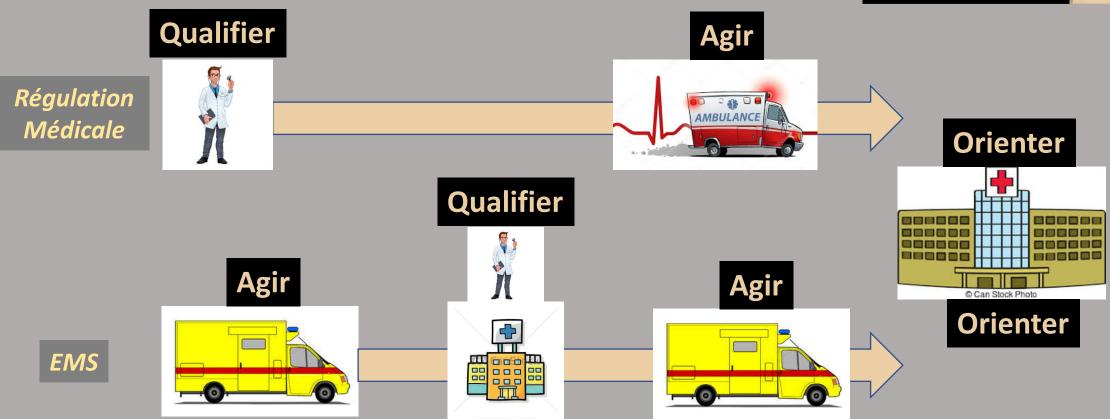
Le parcours de soins

QUAND LE SAGE MONTRE LA LUNE

L'IMBECILE REGARDE SON DOIGT

(CONFUCIUS)





LE S.A.S. (1)

Mesure 1 Mettre en place dans tous les territoires un service distant universel pour répondre à toute heure à la demande de soins des Français : le service d'accès aux soins (SAS)



Plateforme polyvalente de Régulation Médicale

Mettre en place un service qui centralise 24h/24 la réponse à l'ensemble des besoins de soins

« Présence » H24 d'un MG

Unité de lieu, de doctrine (régulation médicale)

Numéro d'appel « Urgence – Santé »

GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL ...

Centre 15

Centre Anti-poisons

SAMU social

Maisons médicales

Gardes médicales

Plateforme

Télé-Médico-Sociale et Sanitaire

> Urgences Médico-judiciaires

Hospitalisation à domicile

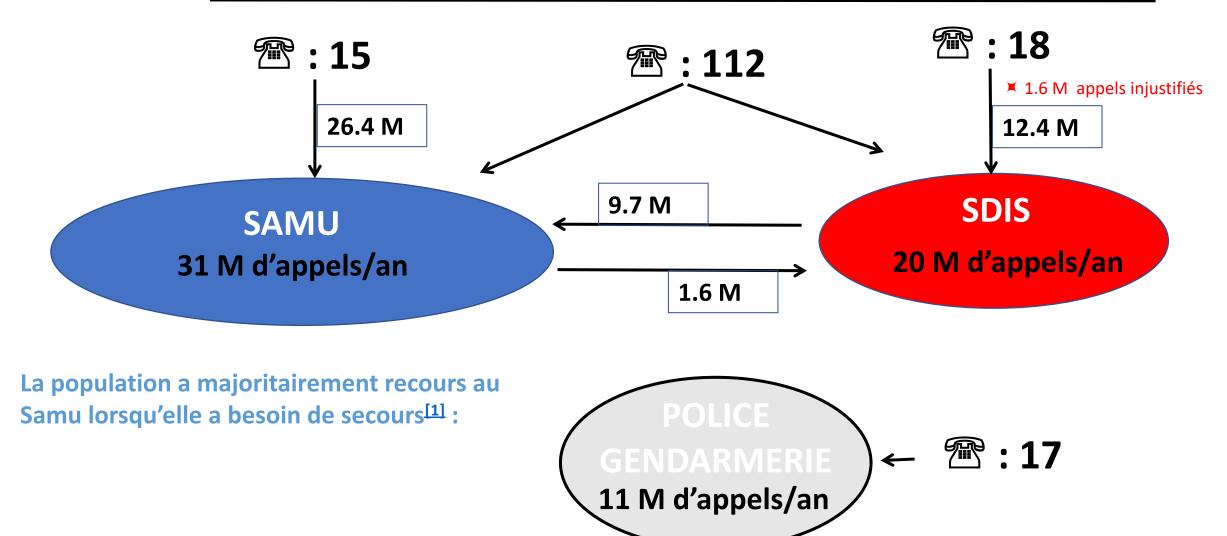
Transports sanitaires

Consultations spécialisées





Sur les 50 millions d'appels réels d'urgence effectués par la population chaque année auprès de tous les numéros d'appels, 36 millions (73%) concernent le Samu.



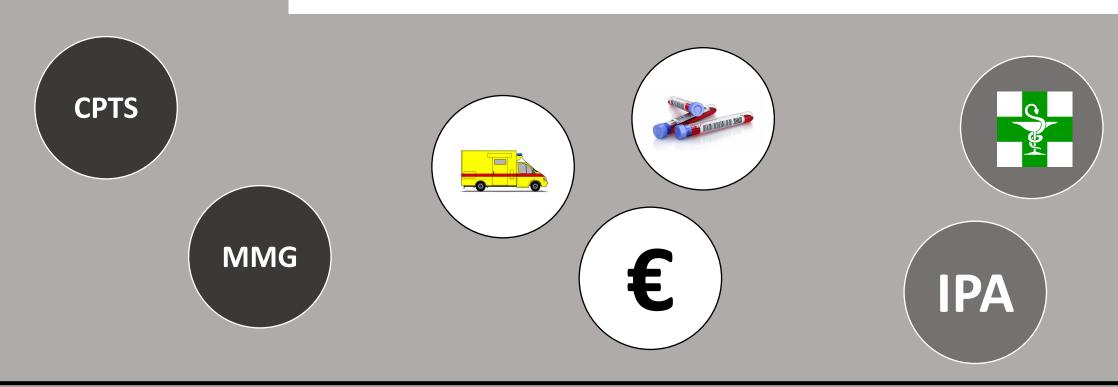


L'AMONT (2)

Mesure 2 Renforcer l'offre de consultations médicales sans rendez-vous en cabinet, maison et centre de santé

Mesure 3 Donner à la médecine de ville les mêmes outils de prise en charge que les urgences

Mesure 4 Offrir aux professionnels non médecins des compétences élargies pour prendre directement en charge les patients



L'AMONT (3)

Mesure 5

Généraliser des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les urgences



36% des hospitalisations des > 75 ans débutent par les urgences, 58% pour > 90 ans

23% des > 75 ans passent plus de 8 heures aux urgences, 10% des 15-74 ans

50 % des patients de > **80 ans** hospitalisés passent d'abord par l'**UHCD**





Mesure 5

Généraliser des parcours dédiés aux personnes âgées pour éviter les urgences

Atteindre l'objectif « zéro passage par les urgences » pour les personnes âgées d'ici 5 ans



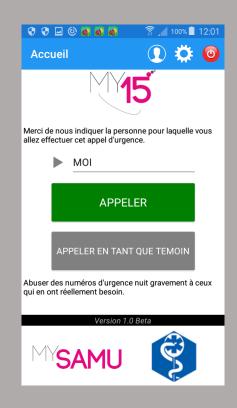


L'AMONT (5)

Mesure 6 Intégrer la vidéo à distance dans tous les SAMU











Une priorite: Renforcer la qualite et la securite des prises en charge dans les services d'urgence

MESURE 7 | MIEUX UTILISER LES COMPETENCES MEDICALES ET SOIGNANTES RARES EN GRADUANT LES SERVICES D'URGENCES ET EN REFORMANT LES TRANSPORTS MEDICALISES

MESURE 8 | RENFORCER ET RECONNAITRE LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DES URGENCES

MESURE 9 | LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES DERIVES DE L'INTERIM MEDICAL

MESURE 10 | REFORMER LE FINANCEMENT DES URGENCES

MESURE 11 | RENFORCER LA SECURITE DES PROFESSIONNELS EXERÇANT AUX URGENCES



MESURE 7 | MIEUX UTILISER LES COMPETENCES MEDICALES ET SOIGNANTES RARES EN GRADUANT LES SERVICES D'URGENCES ET EN REFORMANT LES TRANSPORTS MEDICALISES

Gradation des services d'urgence



Organisation de la médecine d'urgence en France : un défi pour l'avenir

Les propositions de Samu-Urgences de France

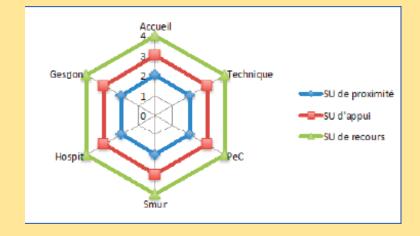




- ▶ une ouverture 24/7,
- ▶ la présence d'un médecin diplômé en médecine d'urgence 24/7,
- ▶ la présence d'une salle d'accueil des urgences vitales (SAUV) conforme aux recommandations professionnelles⁶⁵,
- ▶ la présence d'une Unité d'Hospitalisation de Courte Durée (UHCD) conforme aux recommandations professionnelles et réglementaires⁶⁶,
- ▶ la présence d'un « poste d'accueil et d'orientation (PAO)» tenu, 24/7 par un IOA⁶⁷ ou un MAO (Médecin d'Accueil et d'Orientation),
- ▶ une hélisurface ou à défaut une zone de poser pour HéliSmur, dans l'enceinte de l'établissement, et si possible à proximité immédiate de la SU⁶⁸,
- une formalisation de l'accueil des enfants,
- ▶ une formalisation de l'accueil des urgences psychiatriques,
- ▶ une formalisation de l'accueil des urgences médico-sociales ⁶⁹,
- ▶ la possibilité de réaliser, 24/7, les examens d'imagerie médicale courants ainsi qu'une échographie d'urgence (type FAST écho) et des examen tomodensitométriques (scanner),
- ▶ la possibilité de réaliser, 24/7, les examens de biologie d'urgence.









MESURE 7 | MIEUX UTILISER LES COMPETENCES MEDICALES ET SOIGNANTES RARES EN GRADUANT LES SERVICES D'URGENCES ET EN REFORMANT LES TRANSPORTS MEDICALISES

Adapter les SU aux fluctuations d'activité avec possibilité de créer des antennes ouvertes en partie.

Nièvre : 35 maires remettent leur démission pour protester contre la fermeture des urgences de Clamecy

Les élus devaient rencontrer vendredi des représentants de l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté pour évoquer le futur projet régional de santé.

l e Monde fr avec AFP I 23 02 2018 à 12h48





« À eux, je redis mon estime, mes remerciements » : un patient jurassien rend hommage aux soignants d'un SMUR menacé de fermeture

Stéphane Long I 27.04.2019

En France, des petits services d'urgences menacés d'une fermeture nocturne

Face à la pénurie d'urgentistes, la ministre de la santé, Agnès Buzyn, prévoit une « réorganisation » de certaines structures

LE MONDE I 01.03.2018 à 11h42 I Par François Béguin (/journaliste/françois-beguin/)



MESURE 7 | MIEUX UTILISER LES COMPETENCES MEDICALES ET SOIGNANTES RARES EN GRADUANT LES SERVICES D'URGENCES ET EN REFORMANT LES TRANSPORTS MEDICALISES

Les Transferts Infirmiers Inter Hospitaliers : TIIH Recommandations de SAMU de France



PREAMBULE

Ce texte concerne les transferts pris en charge par les services hospitaliers, entre deux établissements de soins, de patients ne nécessitant pas de prise en charge médicalisée (SMUR), mais relevant des compétences d'un inférmier.

Ils sont appelés «Transferts Infirmiers Inter-Hospitaliers» (TIIH).

Ils concernent l'ensemble des transferts inter-hospitaliers incluant l'activité adulte et pédiatrique, les transferts in-utero ou psychiatriques.

Ces transferts inter hospitaliers sont coordonnés par les SAMU-Centre 15.

1. Rationnel de la mise en place des TIIH

La mise en place des TIIH permet une réponse adaptée à la diversification et à l'augmentation des transferts inter hospitaliers, diversification et augmentation argendrées par la restructuration du système de soins autour de plateaux techniques. Cet effecteur vise à améliarer le rapport bénéfice/risque au cours de transferts inter-hospitaliers de patients stabilisés et à optimiser le temps médi disponible. Il correspond à un nouvel effectur à disposition de la régulation SAMU-Centre 15, intermédiaire entre le transport ambulanciar et le transport SMUR.

Ce nouvel effecteur doit permettre également d'améliorer les délais d'attente pour la réalisation des transferts inter-hospitaliers.

2. Indications des TIIH

Le TIIH est indiqué pour les patients stabilisés sans défaillance non compensée.

Le pré-requis à ce type de transfert est la prise en charge préalable par un médecin avec réalisation d'un examen clinique, formulation d'un diagnostic, mise en route d'un traitement adapté et appréciation du risque évolution.

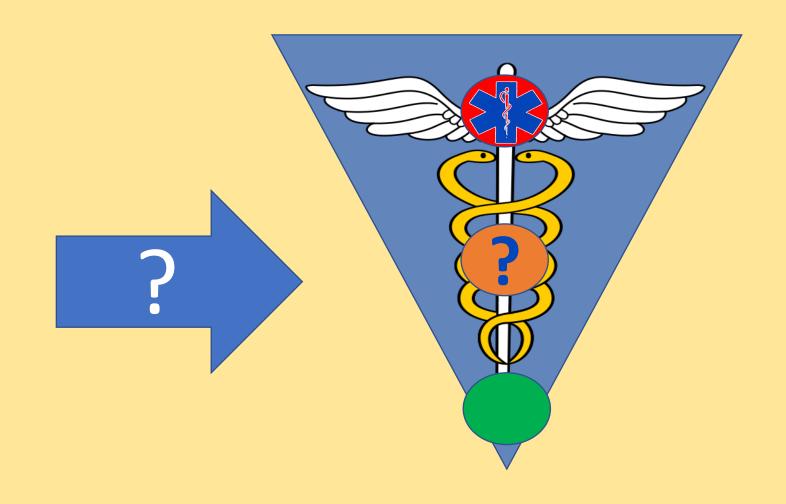
La justification d'un TIIH prend en compte l'indication d'un monitorage, la prescription d'une surveillance infirmière et de traitements continus pendant le transfert. L'analyse de la phase d'observation initiale, la durée estimée du transfert et les possibilités de renfort médicalisé sont des arquiments décisionnels supplémentaires.

3. Modalités pratiques d'un TIIH

L'organisation générale des TIIH est validée par le CODAMU.

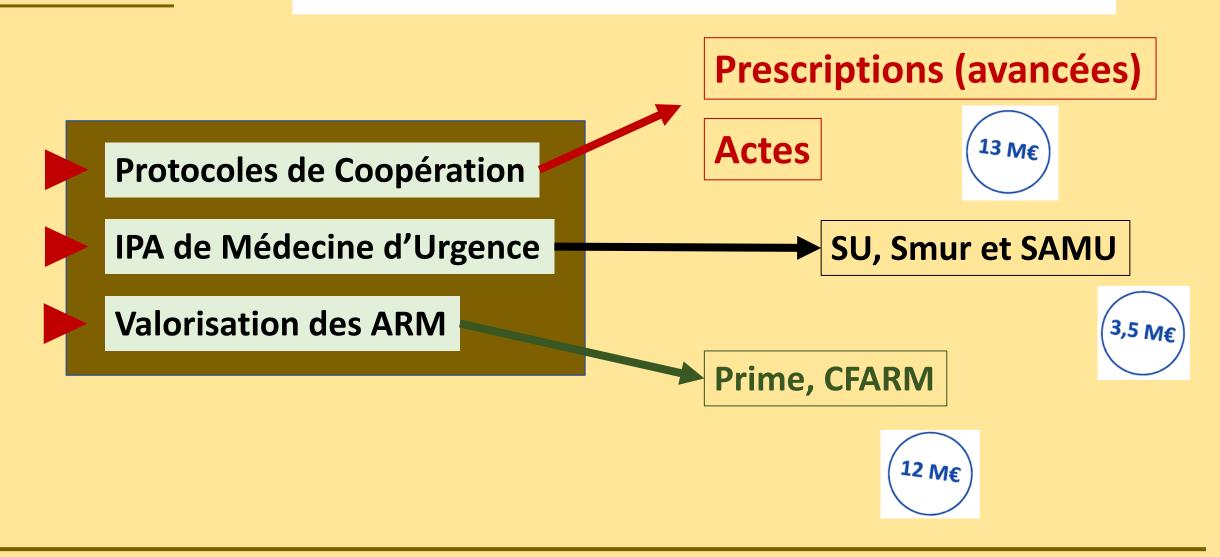
Les TIIH sont régulés par le SAMU territorialement compétent de la structure de soins à l'origine de la demande de transfert.

Un accord et une transmission d'informations médicales sont nécessaires entre le médecin demandeur, le médecin régulateur du SAMU et le médecin receveur. Le choix de l'équipe d'intervention et du type de vecteur est décidé par le médecin régulateur en accord avec le médecin demandeur.





MESURE 8 | RENFORCER ET RECONNAITRE LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DES URGENCES





MESURE 8 | RENFORCER ET RECONNAITRE LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DES URGENCES

IPA de Médecine d'Urgence

Les Infirmier(e)s en Pratique Avancée

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique

Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique



Actes techniques

Actes de suivi et de prévention

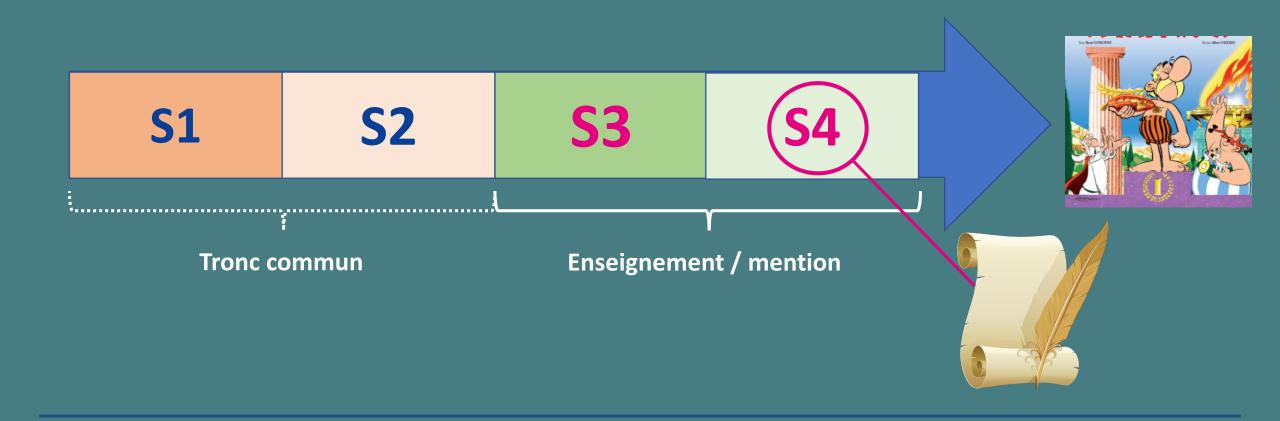
Prescription de dispositifs médicaux

Prescription de biologie

Prescriptions médicales à renouveler (adapter)

Les Infirmier(e)s en Pratique Avancée

Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au <u>régime des études</u> en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée





Enjeux de santé publique

- Augmentation des patients atteints de maladies chroniques
- Vieillissement de la population et progrès médicaux
- Virage ambulatoire
- Place centrale du parcours de santé
- Importance du travail en équipe
- Démographie médicale
- ⇒ Ces différents enjeux couplés à l'accroissement des besoins de santé de la population ont mis en exergue la nécessité de développer une forme nouvelle d'exercice des professionnels de santé



Profil de l'IPA

- IDE expérimenté(e), diplômé(e) ...
- Compétences relevant du champs médical
- Équipe pluri-professionnelle
- Patient confié par un Médecin (accord) « référent »



MESURE 8 | RENFORCER ET RECONNAITRE LES COMPETENCES DES PROFESSIONNELS DES URGENCES

« Parce que chacun detient sa part de la solution »



Créer des infirmiers de pratique avancée aux urgences

Un nouveau domaine d'activité « urgences » sera ouvert aux infirmiers souhaitant exercer en pratique avancée aux urgences. Pour cela, ils seront formés pour assurer en 1ère ligne et sous une supervision médicale :

- l'orientation des patients hors de l'établissement et la coordination avec les médecins traitants
- la pose d'un premier diagnostic infirmier sur la base d'arbres de décision, pour des types de situations qui <u>auront été définies au préalable avec l'équi</u>pe médicale
- la prescription d'actes d'imagerie ou de bilan biologique
- la réalisation d'actes techniques en autonomie, comme par exemple les sutures.

Ces professionnels exerceront à l'hôpital, sous un statut qui reconnaîtra la spécificité des responsabilités qui leur seront confiées.



Entrée en formation de la 1^{ère} promotion d'infirmiers en pratique avancée aux urgences en septembre 2020

Protocole de coopération infirmier et infirmier de pratiques avancées : quelles pistes pour la médecine d'urgence ?

B. Riou Ann. Fr. Med. Urgence (2019) 9:281-283

Cooperation Protocol and Advanced Practice Nurse: Which Way Forward for Emergency Medicine?



« Ces propositions paraissent logiques quand on constate le rôle croissant de métiers intermédiaires de la santé dans les autres pays, entre infirmiers et médecins »



« L'IPA pourrait participer à la régulation médicale des Samu-Centre 15 »

« Une autre cible évidente serait les transports infirmiers interhospitaliers (TIIH) »

« J'ai plus de mal à concevoir son rôle dans une équipe hospitalière des urgences particulièrement lorsqu'on considère que de nombreuses tâches jusqu'ici avancées (prescription d'imagerie, sutures, plâtres, etc.) relèvent essentiellement de protocoles de coopération »

Quelle prise en charge des urgences demain ?

Contribution de Samu-Urgences de France

Août 2019





QUELLE PRISE EN CHARGE DES URGENCES DEMAIN ? SAMU-URGENCES DE FRANCE

Accueillir, évaluer et orienter tout patient se présentant « aux urgences »

Gérer une filière de prise en charge pour les situations et gestes peu complexes : traumatologie périphérique bénigne (entorses, contusions, sutures simples ...), gestion des sondages (urinaire, GEP ...), antalgie ... etc ;

Participation à la régulation médicale du Samu dans l'organisation des parcours de soins définis par le médecin régulateur ;

Réalisation des transferts infirmiers inter-hospitaliers (T2IH);

Gestion des patients d'une structure des urgences isolée, en absence de l'urgentiste, en lien avec le Samu-Centre 15 (service de faible activité dans lequel l'urgentiste, seul présent, peut être amené à intervenir en Smur);

...

Ce qui semble acquis ... (j'espère!)

En back-office de la régulation médicale ...

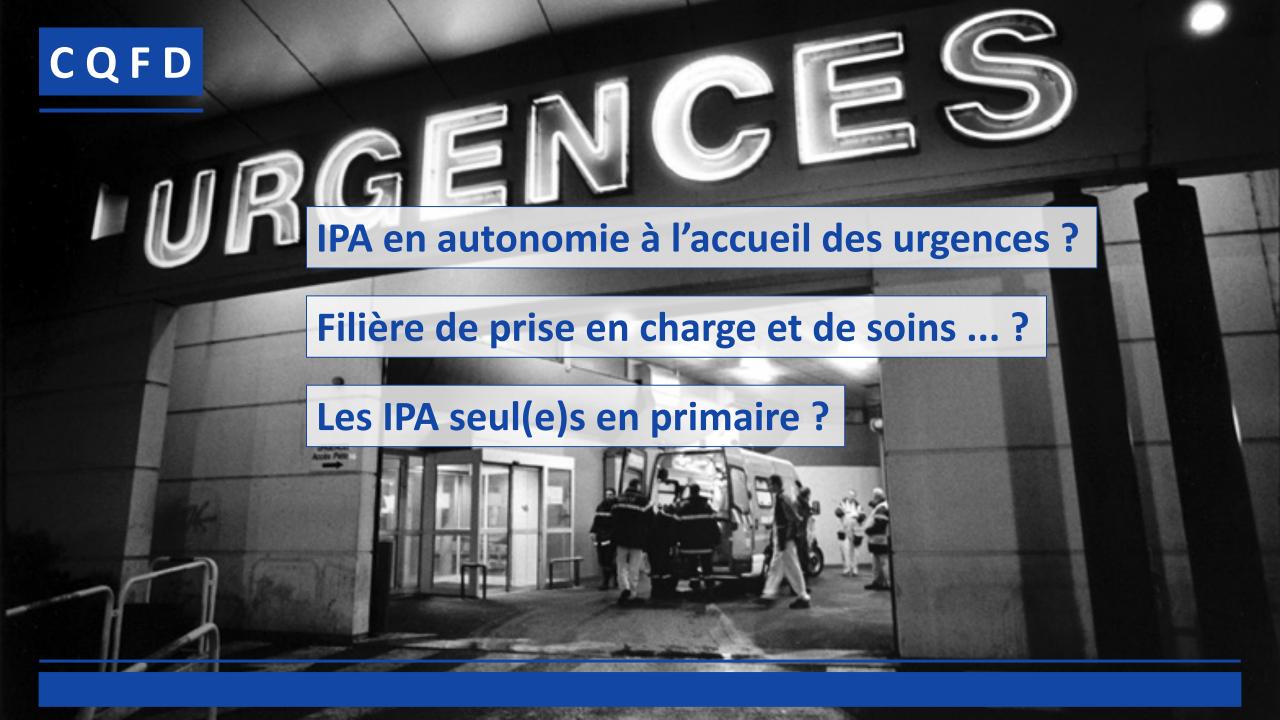
Experiences of adding nurses to increase medical competence at an emergency medical dispatch centre

Kerstin Forslund RN, MSc (PhD Student) a,b,*, Mona Kihlgren RN, PhD (Professor) a,c, Venke Sorlie RNT, PhD (Professor) a,b,d

Accident and Emergency Nursing (2006) 14, 230-236

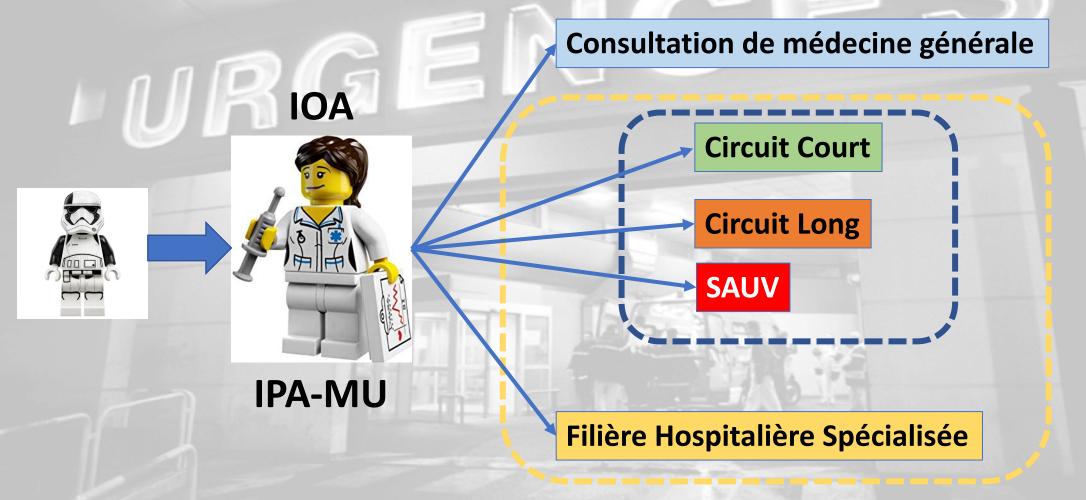
Results: Initial frustration and scepticism changed to more positive experiences that resulted in improved cooperation and service. The <u>registered nurses</u> had difficulties dealing with the more <u>urgently acute calls</u>, while the <u>emergency-operators</u> had difficulties with the more <u>complicated</u>, somewhat diffuse cases. The two professions complemented each other.





IPA-MU aux urgences (1)

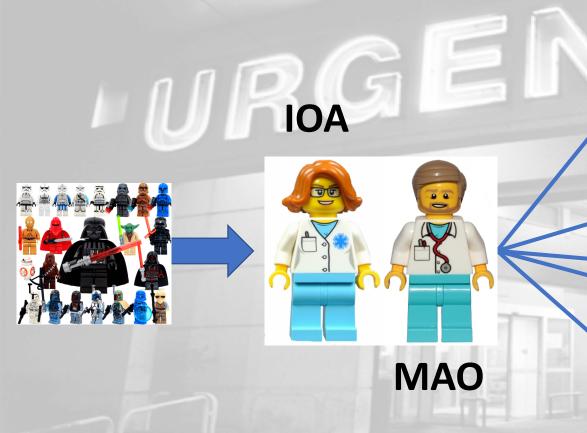
Vision « collective » / gestion des flux





IPA-MU aux urgences (2)

Vision « individuelle » / gestion patient



Consultation de médecine générale

Circuit IPA-MU

Circuit Médical

Filière Hospitalière Spécialisée

SAUV

IPA-MU aux urgences (3)

La priorité est-elle d'être « vite » soigné ou d'être « bien » soigné ?



Qualité et Sécurité des Soins

Juste Soin

Économie de temps médical urgentiste



MESURE 9 | LUTTER PLUS EFFICACEMENT CONTRE LES DERIVES DE L'INTERIM MEDICAL



Attestation de non cumul

Responsabilité civile personnelle et professionnelle

Mutualisation inter-hospitalière (régionale ?)

Le SU (8)

MESURE 10 | REFORMER LE FINANCEMENT DES URGENCES





Forfait de réorientation



Cadre « réglementaire » /dépôt de plainte

Travaux de sécurisation des accès





OPTION

